

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n°2022-069 : Renouvellement des représentants enseignants et enseignants-chercheurs au conseil documentaire du service commun de la documentation

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles L.714-1, L.714-2, L.719-5 et D714-28 et suivants ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération en date du 26 décembre 1995 du conseil d'université créant le service commun de documentation ;

Vu les statuts modifiés du service commun de la documentation ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la liste des 10 enseignants-chercheurs et enseignants qui se sont portés candidats pour siéger au conseil documentaire suivante :

- Composante DSEG : Éric PECHILLON, titulaire – Agnès LECOMPTE, suppléante
- Composante LLHSH : Daniel ATTALA, titulaire – Damien SURGET, suppléant
- Composante SSI : Evans GOUNO, titulaire – Noël CHALLAMEL, suppléant
- Composante IUT de Lorient : Denis CARRON, titulaire – Stéphanie LE MEUR-GROULT, suppléante
- Composante IUT de Vannes : Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA, titulaire – Pas de suppléant
- Composante ENSIBS : Renan LEVAILLANT, titulaire – Pas de suppléant

Membres en exercice : 28
Membres présents : 18
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 23

- Pour : 23

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 octobre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

